

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 00152

Numéro SIREN : 510 599 459

Nom ou dénomination : A.P.E.I.

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 4246

**REQUÊTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC**

Le Cabinet LEMASSON & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau de SAINT BRIEUC, domiciliée à PLERIN (22190) 2 rue François Jacob, Centre d'Affaires Athéna, agissant en qualité d'avocat de :

La Société A.P.E.I., Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de la Barricade – 22170 PLERNEUF, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510 599 459 R.C.S. SAINT-BRIEUC

A l'honneur de vous exposer les faits suivants :

. La Société A.P.E.I. clôture son exercice de manière habituelle le 31 décembre de chaque année. Elle doit, dans ces conditions, réunir l'assemblée générale des associés aux fins d'approbation des comptes annuels avant le 30 Juin de chaque année.

. Toutefois, compte tenu d'un retard dans l'établissement des documents comptables de la société A.P.E.I. nécessaires à l'établissement des documents juridiques relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra être transmise dans les délais impartis de telle sorte que l'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir d'ici le 30 Juin prochain.

. C'est pourquoi le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger jusqu'au 30 septembre 2022, le délai pendant lequel l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des associés de la Société A.P.E.I. sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

REÇU AU GTC 22, LE

15 JUIN 2022

Fait à PLERIN,
Le 13 Juin 2022

LEMASSON & ASSOCIES
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
LEMASSON et ASSOCIÉS

Centre d'Affaires Athéna - Zone de l'Arrivée
2, rue François Jacob
22190 PLERIN
Tél. 02 96 60 41 60 - Fax 02 96 60 41 61

ORDONNANCE

**NOUS, Gilles HENRIO, Président du TRIBUNAL de
COMMERCE de SAINT BRIEUC, assisté de Maître Yves Loïc TEPHO
Greffier,**

VU les articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,

**AUTORISONS la Société A.P.E.I., société par actions simplifiée, au
capital de 10.000 €, dont le siège social est sis Zone Artisanale de la
Barricade – 22170 PLERNEUF, immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 510 599 459 à prolonger
jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2022 le délai de convocation de l'Assemblée
Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes et le bilan de
l'exercice social clos le 31 DECEMBRE 2021 ;**

DEPENS à la charge du requérant ;

LIQUIDONS au titre des dépens les frais de greffe au titre de la
présente ordonnance à la somme de 32,91 € TTC.

FAIT EN NOTRE CABINET A SAINT BRIEUC le 16 JUIN 2022

**LE GREFFIER
Y L TEPHO**



**LE PRESIDENT
G. HENRIO**

